RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 1B

COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- **Adresse du bien :** **Chaussée de La Hulpe 177 – 1170 Watermael-Boitsfort**
- **Identité du demandeur :** ACP CHEE LA HULPE 177 A.C.P.
- **Demande de permis d'environnement :** IPE/1B/2023/1910949 - **Exploitation de 2 chaudières de 500 kW / Parc de stationnement couverts et non couverts de 214 emplacements / installations de refroidissement**

Nature de l'activité principale : Bureaux

Zone PRAS : zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones administratives

Zone PPAS : PPAS n°6 – Plateau de Boitsfort

Motifs principaux de l'enquête :

- **1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement**
- **Rubriques 40B (2*500kW) ; 68B (217pl) ; 132A (11+16+44kW)**

L'enquête se déroule :

À partir du **18/08/2025** et jusqu'au **01/09/2025** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publiques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme tous les matins de 9 h30 à 12 h30 ou **sur rendez-vous** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues sur rendez-vous uniquement.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
  Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme
  Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort **au plus tard le 01/09/2025**
- par e-mail à l'adresse suivante : **enquetepublique@wb1170.brussels**
- Oralement, sur rendez-vous uniquement auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le 23/09/2025 à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 18/08/2025

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal, Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON (s) David LEISTERH

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.